

# L'aurOre boréale

Vol.8 N°10 Whitehorse (YUKON)

Vendredi 16 octobre 1992

75 ¢



Nyla Klugie de Native Traditional Sports Association donnant un atelier sur les jeux traditionnels autochtones à des élèves de l'école Émilie-Tremblay.

## ◆ Traditions des Premières Nations

# De l'importance du jeu

Cécile Girard

Les élèves de la classe de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de Lise Ouimet, de l'école Émilie-Tremblay, entourent deux jeunes femmes autochtones qui expliquent ce qu'étaient les jeux traditionnels autochtones.

Rose Couch et Nyla Klugie sont deux jeunes femmes autochtones impliquées dans un mouvement connu sous le nom de *Native Traditional Sports Association*, venues donner un atelier sur le sujet. Elles font remarquer que ces jeux sont les ancêtres des jeux européens de raquettes. Elles expliquent aussi la notion de spiritualité s'y rattachant. Rose Couch s'adresse aux enfants d'une voix ferme: «Lorsque j'étais très jeune, j'ai appris que l'Esprit ou Dieu était partout dans la nature, c'est pourquoi il faut la respecter». Les jeux traditionnels autochtones sont

indissociable de la spiritualité. Ils ont un caractère sacré.

Nyla Klugie fait brûler de la sauge sur une roche. Cette plante qui pousse sur les flancs des collines exposées au soleil levant, est souvent utilisée dans les cérémonies à cause de ses propriétés purificatrices. Les guerriers qui participaient à jeux devaient se préparer pendant plus d'une année. Avant le début des jeux, l'équipement était purifié avec des fumigations et les joueurs se purifiaient aussi et priaient.

Nyla fait craquer une allumette et allume des herbes. Chaque enfant ira marcher lentement au-dessus afin d'être protégé lorsqu'il jouera.

Quelques minutes plus tard, des joueurs et joueuses enthousiastes poursuivent une balle de bois avec un bâton dans un gymnase. Au premier coup d'oeil on pourrait presque croire que nous sommes à une joute

quelconque de hockey salon ou de ballon balai. Pourtant si on observe un peu, on réalise que les jeunes ne répondent à aucun règlement...

Les équipes étaient jadis composées d'un grand nombre de joueurs, parfois cent de chaque côté. Les jeux n'étaient pas et ne sont pas compétitifs. Ils sont là pour leur valeur spirituelle. Ils ne sont d'ailleurs régis par aucun règlement strict. Les participants pouvaient jouer pendant 72 heures d'affilée... jusqu'à l'épuisement total.

Rose et Nyla font principalement de la promotion pour les jeux. «Nous voulons réapprendre et nous réapproprier ces sports qui font partie intégrante de notre culture» expliquent-elles. C'est ainsi qu'elles se retrouvent aussi à donner des ateliers une fois par semaine au *Young Offenders facility*.

## ◆ Élections territoriales 92 DÉBAT SUR LA CULTURE, OU QUAND LA CULTURE SE DÉBAT...

Carole Trottier

Une trentaine de personnes représentant les différents groupes culturels et artistiques de Whitehorse se réunissaient à la Salle communautaire, pour participer à un débat sur les arts et la culture, organisé par le Yukon Arts Council. Un représentant de chaque parti politique en campagne électorale, était invité à exprimer la vision et le plan de son parti en ce qui concerne les arts et la culture au Yukon.

Doug Phillips du Yukon Party nous informait du contenu du plan de développement du Yukon Party pour les 4 prochaines années. Il mentionnait entre autres, l'importance de préserver le patrimoine du Yukon en faisant référence aux danseuses de cancan et au prospecteur qui "panne" de l'or. Il nous a également fait part de leur intention de développer et de soutenir des infrastructures qui permettraient aux artistes d'exposer ou de se produire davantage.

M. Phillips a condamné ouvertement et presque rageusement l'emplacement du tout nouveau Centre des arts. Selon ses dires, le Yukon Party prioriserait la construction d'un centre communautaire en ville sur le bord du fleuve.

Pour sa part, le parti libéral

avait délégué Leslie Cabott qui n'a certainement pas impressionné les personnes réunies à ce débat. Le parti libéral ne semble pas avoir de plan précis quant à la place qui revient aux arts et à la culture au Yukon. L'exposé de Mme Cabott a été évasif et elle a surtout approuvé les énoncés émis par les deux autres candidats plutôt que d'apporter des éléments originaux ou innovateurs. Elle a souvent vanté le 13 millions que son parti projette d'investir au cours des 4 prochaines années dans le ministère du tourisme (qui inclut le secteur des arts et de la culture).

Qui sait, le fait que les libéraux n'aient pas de plan précis sur la façon dont cet argent sera utilisé serait peut-être un avantage pour les artistes et les organismes culturels.

Encore une fois, le gouvernement néo-démocrate a écopé des reproches des libéraux concernant le Centre des arts; mauvais choix du site, attire l'élite seulement, etc. Il faudrait mentionner que le Centre des arts a été le sujet de discussion le plus exploité au cours du débat.

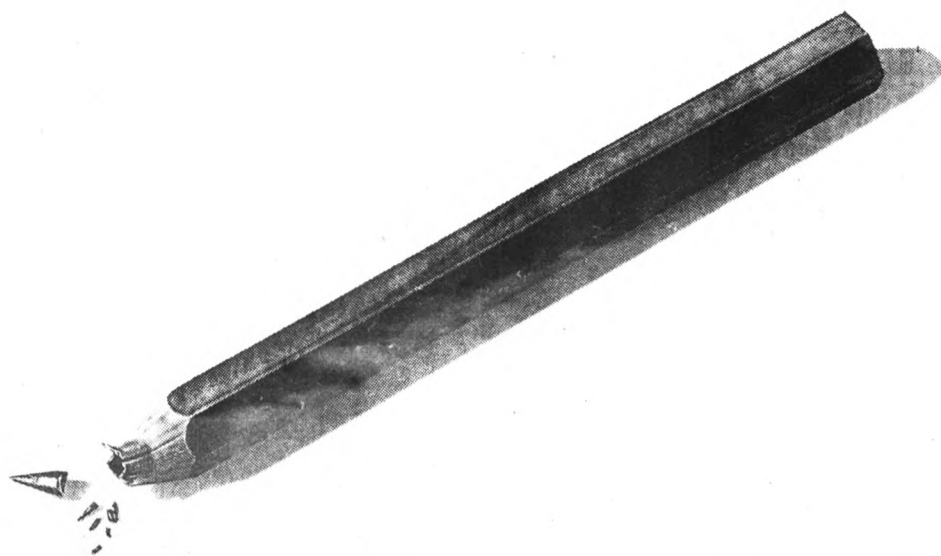
Piers Mc Donald représentant le gouvernement néo-démocrate (au pouvoir depuis 7 ans) a présenté le bilan de son gouvernement. Il a fait ressortir

Suite p. 8

# VOTEZ!

Élections scolaires 19 octobre  
Élections territoriales 19 octobre  
Election référendaire 26 octobre

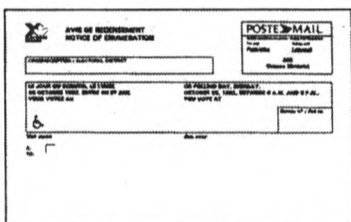
# RÉFÉRENDUM 92



## Vous pourriez perdre le droit de voter...

SI VOTRE NOM N'EST PAS BEL ET BIEN INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE.

### ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REÇU VOTRE AVIS DE RECENSEMENT.



Si vous l'avez reçu, vérifiez si tous les renseignements sont exacts; si oui, vous êtes en mesure de voter. Conservez cet avis, il vous rappellera où et quand vous pourrez aller

voter. Mais si votre nom est mal inscrit, cela pourrait vous empêcher d'exercer votre droit. Appelez au numéro indiqué sur l'avis et l'on vous dira comment procéder.

### SI VOUS NE L'AVEZ PAS REÇU...

Il se pourrait que votre nom ne soit pas sur la liste électorale. Pour le faire ajouter, vous devez communiquer immédiatement, et au plus tard le 19 octobre 1992, avec le bureau d'Élections Canada de votre circonscription; pour en connaître le numéro, appelez sans frais à l'un des numéros indiqués dans l'encadré ci-contre.

### UN RAPPEL POUR LES ÉTUDIANTS NON RECENSÉS

Si vous êtes un étudiant en âge de voter et que vous n'êtes pas déjà inscrit, il est encore temps de faire ajouter votre nom à la liste électorale. Vous devez le faire avant le 19 octobre 1992 dans la circonscription de votre lieu de résidence ordinaire, c'est-à-dire votre demeure, de façon à pouvoir exercer votre droit de vote.

Agissez maintenant car vous n'aurez pas d'autre occasion de vous inscrire ou de corriger les erreurs. Il y va de votre droit de vote.



Tous les bureaux de vote au Canada, à quelques exceptions près, sont accessibles de plain-pied. Si le bureau n'est pas accessible, le symbole suivant apparaîtra sur votre avis de recensement. Des arrangements spéciaux peuvent être pris en téléphonant au bureau d'Élections Canada de votre circonscription.



Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

AVIS AUX ABONNÉS DU CÂBLE: LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE DIFFUSE QUOTIDIENNEMENT DE L'INFORMATION PROVENANT D'ÉLECTIONS CANADA.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, TÉLÉPHONEZ AU BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, OU COMPOSEZ SANS FRAIS:

**1 800 387-2323**

**1 800 361-8935**

SI VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI ÉPROUVE DE LA DIFFICULTÉ À LIRE, FAITES-LUI PART DU CONTENU DE CETTE ANNONCE OU COMMUNIQUEZ-LUI L'UN DE CES NUMÉROS.

Le directeur général des élections du Canada,

Jean-Pierre Kingsley

Révision des listes électorales jusqu'au 19 octobre 1992



L'organisme non partisan chargé de la conduite du référendum fédéral

## Éditorial

# Trois fois passera...

L'appel aux urnes s'est fait entendre, tonitruant pour certains et ténu pour d'autres. Les élections scolaires, les élections territoriales, l'élection référendaire se tiendront toutes en octobre en pays yukonnais. Verrons-nous nos noms, imprimés dans un livre de records, cités comme étant ceux qui sont allés voter le plus souvent dans un espace de temps donné? Il serait extraordinaire et combien plus significatif, si nous établissions plutôt le record de ceux qui ont voté en plus grand nombre.

Déjà certaines personnes claironnent leur choix. « Moi je vais voter au territorial mais le référendum j'en ai plein mon casque! ça ne m'intéresse pas... » ou encore « Moi, je vais voter au référendum mais au territorial, j'suis tannée de me faire conter fleurette, je n'irai pas voter! » N'est-il pas étrange que l'on puisse penser ne pas se prévaloir de ce droit qui est le fondement même de notre système social? Si le gouvernement élu le 19 octobre aux élections territoriales, ne nous satisfait pas, aurons-nous le toupet de critiquer. Pourra-t-on se dire non-coupable?

Et comment ne pas se préoccuper de la question nationale lorsque l'on sait que notre gouvernement est économiquement

lié au gouvernement fédéral, des liens si étroits dans notre cas...

Le défi économique ne peut être mis de côté quand on parle d'accomplissement. C'est pourquoi il devient si essentiel d'aller voter le jour du référendum. Il faut que s'évanouisse l'incertitude qui plane au-dessus du pays afin que l'activité économique puisse s'épanouir.

Le cynisme est à la mode, il l'a toujours été et le sera toujours. Toutefois il faut aussi réaliser que les absents ont toujours tort. Si on estime qu'une question n'est pas assez importante pour un déplacement de quinze minutes on souffre de cynisme avancé menant droit à l'amertume et il n'y a rien de pire qu'un concombre amer...

Quant aux élections scolaires, elles ne récolteront que le vote des passionnés... pourtant la question de l'éducation est à la base de toutes les autres. Nos enfants sont les voteurs de demain. Nous devons nous assurer qu'ils reçoivent la meilleure qualité d'éducation possible, si nous voulons en faire des individus responsables et conscients des défis à relever. Mais ce rêve ne se réalisera que si nous devenons nous-mêmes ce genre d'individus... Allons voter.

Cécile Girard

### Les lettres à l'éditeur sont les bienvenues!

Toutefois pour être considérées dans la chronique du courrier les lettres devront être dûment signées et inclure l'adresse du signataire.

La rédaction se réserve le droit de rejeter une lettre à caractère libelleux ou grossier ou encore de la raccourcir ou en corriger l'orthographe.

L'Aurore boréale n'assume pas la responsabilité des idées exprimées dans cette rubrique et celle-ci ne reflète pas nécessairement la pensée de cette entreprise de presse.

### L'Aurore boréale

L'Aurore boréale est publiée par l'Association franco-yukonnaise. Les demandes d'abonnements, les avis de changement d'adresse et les exemplaires non-distribués doivent être retournés à l'adresse suivante:

L'Aurore boréale C. P. 5205,  
Whitehorse Yukon, Y1A 4Z1  
Tél.: (403) 667-2931  
Fax: (403) 668-3511

Le journal est un mensuel qui publie le troisième vendredi du mois et son tirage est 1 000 exemplaires.

Il n'y a pas de publication en juillet.

L'Aurore boréale est membre de l'Association de la presse francophone

Directrice: Cécile Girard  
Les journalistes et correspondants au journal sont bénévoles. Les textes, articles et rubriques publiés dans nos pages, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La publication de ce journal est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

UNE VICTOIRE DU NON POURRAIT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES...

JE POURRAIS ÊTRE FORCÉ DE DÉMISSIONNER!



# Fenêtre ouverte

## SUR LES ACTIVITÉS DE L'AFY



### Politique

**Florine LeBlanc Hutchinson, présidente**

#### Mot de la présidente

En septembre, nous avons rencontré des francophones de Dawson lors d'un souper à la fortune du pot au Tondiuk Hall. On a fait un retour sur les recommandations ressorties de la tournée de l'année dernière et sur les choses qui ont été accomplies depuis ce temps.

La question de l'éducation pour les enfants francophones de Dawson a été l'objet d'une discussion animée. Les parents aimeraient que des efforts particuliers soient déployés pour aider leurs enfants à conserver leur langue. Le ministère de l'Éducation a été identifié comme interlocuteur important dans cette question.

Nous avons poursuivi notre campagne «Contact Yukon». Cette campagne consiste en une série de rencontres avec des groupes et organismes du Yukon pour leur présenter la communauté et les aider à comprendre davantage ses besoins et ses aspirations. Nous avons rencontré le président et le directeur général de Yukon Family Services avec qui nous avons discuté de la question des services en français dans le domaine des services sociaux. Ils ont été très ouverts à nos préoccupations et nous ont offert d'examiner plus en profondeur les divers scénarios possibles pour répondre le plus efficacement possible aux besoins de notre communauté. Un dossier à suivre...

Encore du côté des services en français, nous avons soumis la candidature de deux femmes francophones de Dawson au nouveau Conseil d'administration de l'hôpital qui entrera en fonction dès que la dévolution du fédéral au territorial sera réglé. Il s'agit de Mesdames Denise Castonguay Frasn et Suzanne Saito.

Nous avons également soumis la candidature de Madeleine Sauvé au Tribunal d'appel en éducation. Christian Dutil, psychologue de profession, fut au cours des deux dernières années le représentant francophone au Tribunal. M. Dutil et sa famille ont quitté le territoire. Madame Sauvé est enseignante de profession et manifeste un intérêt marqué pour cette fonction bénévole.

Je profite de cette chronique pour vous inviter à voter «Oui» lors du référendum national du 26 octobre. Il est très important pour l'avenir de notre pays...L'Entente constitutionnelle de Charlottetown comprend, selon l'avis des juristes dont dispose la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, les outils nécessaires pour assurer le développement des communautés minoritaires de langues officielles. Elle reconnaît aussi les aspirations diverses de la majorité des Canadiennes et des Canadiens. Les droits collectifs de nos communautés y sont présents ainsi que la responsabilité des gouvernements d'en assurer le développement et l'épanouissement à travers le pays. L'entente dans son ensemble représente un compromis politique accessible et établit la base d'une véritable réconciliation canadienne. Il importe donc que les francophones du Yukon se prononcent en faveur de cette entente qui nous a rapporté des gains significatifs. Allons voter!!

Salutations automnales  
Florine LeBlanc Hutchinson

## Élections

### à l'Association franco-yukonnaise

Veillez noter que quatre postes viennent à terme cette année à l'Assemblée générale annuelle de l'Association franco-yukonnaise.

- première vice-présidence
- trésorerie
- présidence du comité de gestion et d'administration
- présidence du comité culturel

### Éducation

**Maurice Albert**

Le mois de septembre a vu l'arrivée d'une portative double derrière l'école. Belle apparence, espace suffisant, grandes fenêtres, bref des installations qui répondent aux besoins de la classe de 8e et 9e année pour l'année. Le retard de livraison pour des raisons techniques rend l'accès et la circulation un peu plus difficile, un sacrifice que les parents acceptent de faire pour le bien des jeunes. L'excellente coopération de l'école Christ the King Junior nous permet aussi d'avoir accès au gymnase, à l'atelier et au local d'économie domestique.

Les élections scolaires qui auront lieu lundi le 19 octobre amènent le Conseil à faire le bilan de l'année. Le Conseil a été élu par les parents lors d'une assemblée maison à l'automne dernier. En place depuis moins d'un an, nos efforts ont convergé sur la qualité de l'éducation.

Les dossiers priorisés par le Conseil dès son élection et entérinés par les parents lors de l'assemblée du 27 avril

### Socio-culturel

**Hélène Saint-Onge**

Bonjour tout le monde,

Le secteur socio-culturel a réactivé plusieurs dossiers restés au repos tout au cours de l'été. Pour résumer ça en peu de mots: c'est fini les vacances et voici ce qui se passe ces temps-ci:

#### Les jeunes:

Le deuxième parlement-jeunesse de l'Ouest aura lieu à Regina en novembre prochain. Il s'agit d'un exercice où une quarantaine de jeunes francophones représentant les 4 provinces de l'Ouest et les 2 territoires s'amuse à jouer au politicien.e.s toute une fin de semaine en proposant et en adoptant des projets de loi. Les jeunes qui représenteront le Yukon cette année sont: Katherine Lacroix, Adam Hutchinson et Angela Wackley. Yvette Sormany les accompagnera au cours de cette session. Bon voyage les jeunes et amusez vous bien!

#### Les aîné.e.s

Les aîné.e.s francophones du Canada vont officiellement se regrouper et se nommer des représentant.e.s officiel.le.s

étaient les locaux, l'éducation spécialisée et les finances. La stratégie du Conseil fut dès le début de faire le lien entre le Ministère et les parents en transmettant les attentes de ces derniers.

Mais d'abord il fallait sensibiliser, informer et mobiliser les parents face aux besoins pressants de l'école. C'est ce que nous avons fait par la formation de comités.

Ensuite, dans nos relations avec le Ministère, puisque la confrontation n'avait manifestement pas marché dans le passé, l'approche ouverte a été retenue.

Nos premières rencontres avec le Ministère avaient rapport aux locaux pour cette année. Bien que nous voulions une nouvelle école, nous avons obtenu deux portatives qui ne compromettent pas la nouvelle école pour le futur. Une autre portative sera installée cet hiver.

D'autres rencontres ont porté sur l'éducation spécialisée. L'an passé, l'école disposait d'une conseillère à raison d'un quart de poste (0.25). Au printemps,

nous avons identifié le besoin d'une conseillère à temps complet, mais la personne engagée cette année travaille à temps partiel (0.5). C'est plus que l'an passé.

Aux finances, nous avons de nombreuses questions. Le Ministère a répondu à certaines, mais de nombreuses interrogations demeurent. De l'obscurité, nous sommes parvenus à y voir un peu plus clair.

En conclusion, nous pouvons dresser un tableau positif dans les réalisations mais nous sommes conscients qu'il reste beaucoup de travail à faire. Il faut que le Conseil prochainement élu obtienne un engagement ferme de la part du Ministère pour une nouvelle école. De plus nous devons exiger plus de transparence dans les finances. Enfin, nous devons toujours insister pour obtenir plus de ressources spécialisées pour nos jeunes.

La Garderie s'appête à faire un plan de développement pour les prochaines années. Il s'agit de trouver des moyens pour atteindre notre objectif principal, la qualité du service.

lors de leur première assemblée annuelle qui se tiendra à Winnipeg les 13 et 14 novembre prochains. Cette nouvelle association a pour but de doter les aînés francophones vivant partout au Canada à un meilleur accès à des services de santé, des services sociaux ainsi que des outils leur permettant de meilleures conditions de vie et ce en français. Quatre jeunes aînés du Yukon participeront à cette assemblée et il s'agit de Claudette Vandervelde, de Robert Nantel, d'André Cormier et de Marie Larouche.

#### Les cafés-rencontres:

C'est avec une popularité croissante que les cafés-rencontres ouvrent leur porte tous les vendredis soirs. En effet, nous y avons servi un quarantaine de repas au cours des deux dernières semaines. L'ambiance y est très agréable, la nourriture excellente, un bon endroit pour faire des rencontres intéressantes.

#### Le comité culturel:

Notre comité composé de cinq personnes (de sexe féminin) accueille avec un plaisir immense un nouveau membre à notre équipe, il s'agit de

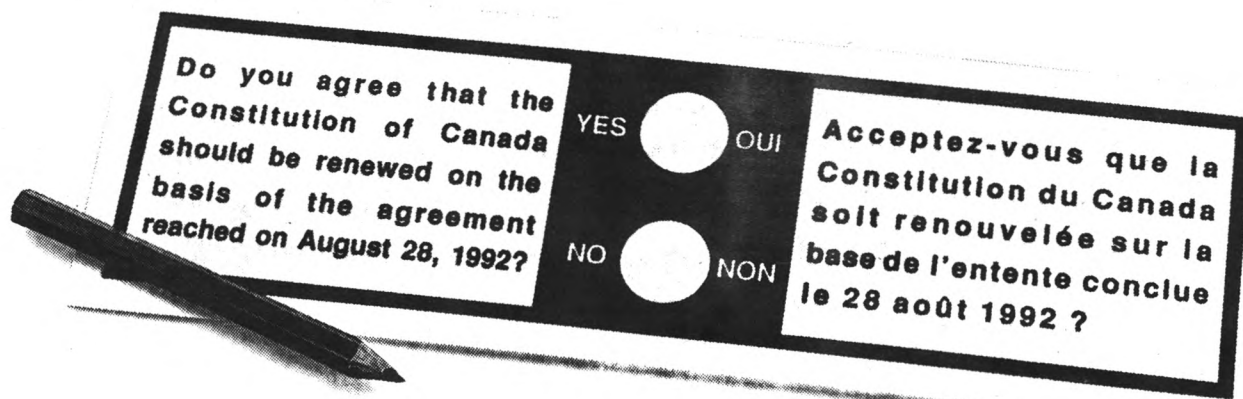
Christian Tessier qui a toujours été très impliqué dans le secteur culturel soit en travaillant à la salle communautaire, soit en animant l'émission Rencontres ou en participant aux boîtes à chansons. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre comité.

#### La grenouille et le mouton:

Un nouveau projet vient de s'ajouter à notre secteur, il s'agit d'une pièce de théâtre intitulé «La grenouille et le mouton» qui a été écrite par Caroline Boucher. Cette pièce a été créée dans le but de promouvoir l'entrée en vigueur des services en français. Elle cherche à informer, à sensibiliser et à inciter les francophones à utiliser ces services qui seront mis à leur disposition. La mise en scène est sous la responsabilité de Arlin McFarlane qui sera assistée par Marie-Odile Amiet. La pièce sera présentée en février 1993 au Centre des arts.

Entre-temps, nous travaillons sur le programme de la Semaine culturelle française.

# RÉFÉRENDUM 92



## Vous avez votre mot à dire.

ET SI VOUS NE POUVEZ EXPRIMER VOTRE CHOIX LE JOUR DU RÉFÉRENDUM,  
VOUS POUVEZ TOUJOURS LE FAIRE LORS DU VOTE PAR ANTICIPATION.

Votre nom figure sur la liste électorale, vous pouvez donc exercer votre droit de vote le jour du référendum. Mais si vous êtes une personne âgée, malade ou ayant une déficience, ou si, quelles que soient vos raisons, vous ne pouvez aller voter ce jour-là, il vous est possible de le faire à l'avance dans un bureau spécial de scrutin.

**Les bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts de midi à 20 h, les jeudi et vendredi 22 et 23 octobre, à l'adresse indiquée sur votre avis de recensement.**

S'il vous est encore impossible de voter ces jours-là, téléphonez au bureau d'Élections Canada de votre circonscription, au numéro indiqué sur votre avis de recensement. On vous fera part d'autres possibilités d'exercer votre droit de vote.

**Le lundi 26 octobre, jour du référendum, rendez-vous entre 9 h et 20 h à l'adresse indiquée sur votre avis de recensement.**

Si vous avez égaré votre avis et ne connaissez pas l'adresse de votre bureau de vote, téléphonez au bureau d'Élections Canada de votre circonscription; on vous donnera les renseignements nécessaires.

### LES ÉLECTEURS EN MILIEU RURAL

Si vous habitez en milieu rural et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, vous pourrez voter le jour du référendum à la seule condition qu'un autre électeur de la même section de vote et dont le nom est inscrit sur la liste, réponde sous serment de votre identité et de votre qualité d'électeur.

### TEMPS LIBRE ACCORDÉ AUX TRAVAILLEURS



En vertu de la Loi, chaque travailleur apte à voter doit disposer, pendant les heures d'ouverture des bureaux de vote le jour du référendum, de quatre heures consécutives pour aller voter. Aucune retenue sur le salaire ni aucune pénalité ne peuvent lui être imposées par l'employeur.

### INTERDICTION DE FAIRE DE LA PUBLICITÉ

La Loi référendaire interdit à quiconque - personne, groupe ou comité référendaire - de faire de la publicité la veille et le jour du scrutin, pour favoriser la question référendaire ou s'y opposer directement.

### MISE EN APPLICATION DE LA LOI RÉFÉRENDATAIRE

Le Commissaire aux élections fédérales est responsable de l'application de la Loi référendaire. Toute plainte relative à une infraction possible à la Loi doit être adressée au Commissaire aux élections fédérales, au 1595, cour Telesat, Ottawa (Ontario) K1A 0M6.


 Tous les bureaux de vote au Canada, à quelques exceptions près, sont accessibles de plain-pied. Si le bureau n'est pas accessible, le symbole suivant  apparaîtra sur votre avis de recensement. Des arrangements spéciaux peuvent être pris en téléphonant au bureau d'Élections Canada de votre circonscription.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

AVIS AUX ABONNÉS DU CÂBLE: LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE DIFFUSE QUOTIDIENNEMENT DE L'INFORMATION PROVENANT D'ÉLECTIONS CANADA.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, TÉLÉPHONEZ AU BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, OU COMPOSEZ SANS FRAIS:

**1 800 387-2323**

 **1 800 361-8935**

SI VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI ÉPROUVE DE LA DIFFICULTÉ À LIRE, FAITES-LUI PART DU CONTENU DE CETTE ANNONCE OU COMMUNIQUEZ-LUI L'UN DE CES NUMÉROS.

Le directeur général des élections du Canada,

Jean-Pierre Kingsley

Vote par anticipation: les 22 et 23 octobre 1992  
Jour du référendum: le 26 octobre 1992



L'organisme non partisan chargé de la conduite du référendum fédéral

## Directement d'Ottawa

Audrey McLaughlin  
députée fédérale du Yukon

Au cours du mois dernier, je me suis rendue au Yukon et à de nombreux autres endroits au Canada où j'ai discuté avec bon nombre de personnes de l'entente constitutionnelle conclue à Charlottetown au mois d'août.

Cette entente est le résultat de près d'une décennie de discussions, de consultations et de négociations. Des millions de Canadiennes et de Canadiens ont jusqu'à présent pris part, d'une façon ou d'une autre, au débat. Des milliers de documents ont été préparés, des commissions et des comités ont parcouru le Canada; le parlement et les assemblées législatives provinciales ont examiné à peu près tous les aspects de la Constitution canadienne. Maintenant, c'est aux citoyens canadiens de prendre une décision. Le référendum se tiendra le 26 octobre prochain.

On vous demandera: «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?»

J'appuie cet accord et je voterai OUI le 26 octobre. Nous devons ensuite porter notre attention sur d'autres questions importantes, telles que la création d'emplois et la situation économique. Mais il est évident que nous ne pourrions faire cela qu'une fois le débat constitutionnel terminé.

Des modifications substantielles à la structure gouvernementale canadienne ont été proposées dans cette entente. On a reconnu que des changements sont survenus au cours des dernières années et on a abordé les préoccupations que certaines régions ont formulées très souvent par le passé. Comme dans toute autre forme d'entente négociée, aucune des parties en cause n'a obtenu tout ce qu'elle voulait. La question à laquelle il faut maintenant répondre est de savoir si cette entente est juste et équilibrée.

À mon avis, elle l'est. En effet, elle propose certaines modifications très importantes, comme l'union sociale et économique. Pour la première fois de l'histoire de notre pays, les droits à un régime de santé universel, à des services sociaux convenables, au logement, à l'éducation et à un environnement sain seront inscrits dans notre Constitution.

Les Yukonnaises et les Yukonnais sortiront gagnants de la ratification de l'entente puisque cette dernière leur assure la participation des chefs territoriaux aux réunions constitutionnelles futures et qu'elle retire aux provinces leur veto sur la création de nouvelles provinces.

Je suis également très heureuse que la clause Canada engage le pays à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays». Ainsi, les francophones hors Québec et les anglophones du Québec, auront de quoi célébrer.

Lors de mes voyages partout au pays, je rencontre des gens qui s'inquiètent de la proposition d'assurer au Québec 25 pour cent des sièges à la Chambre des Communes. Mais cette disposition permettrait deux choses. Tout d'abord, reconnaître que le Québec est le noyau de la francophonie en Amérique du Nord et qu'elle est l'une des provinces fondatrices de la Confédération. D'autres provinces ont également obtenu un nombre minimum de sièges à la Chambre. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, ne pourra jamais avoir moins de dix sièges, et l'île-du-Prince-Édouard, pas moins de quatre.

De plus, pour la première fois de l'histoire canadienne, toutes les provinces éliront le même nombre de sénateurs, soit dix. Chacun des territoires sera représenté par un sénateur. Ceci mettra fin à la domination des provinces centrales au sénat.

Si nous votons OUI, cela ne veut pas pour autant dire que nous n'entendrons plus jamais parler de constitution. Les négociations se poursuivront comme elles l'ont toujours fait. Mais un OUI rétablira la stabilité économique et signifiera que nous pourrions désormais aborder d'autres problèmes sérieux. Dans un État démocratique, tous les citoyens ont l'importante responsabilité de faire un choix avisé. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord à tout point de vue, mais nous avons l'obligation de veiller à ce que notre décision au moment du référendum soit prise, à l'intérieur du processus démocratique, dans le meilleur intérêt de la nation et que nous soyons bien informés des options en cause.



Piers McDonald, néo-démocrate, Leslie Cabott, libérale, Doug Phillips, Yukon Party et Grant Simpson, président du Yukon Arts Council

(Suite)

les activités et les projets initiés par son gouvernement dans les écoles et dans les communautés. Le Centre des arts est naturellement un projet important qui vient appuyer le développement des arts et de la culture. Ils ont également investi 300 000 \$ dans une étude de marché pour vérifier

l'intérêt et la viabilité pour un centre communautaire au centre-ville.

Les Néo-Démocrates ont naturellement le beau rôle puisqu'ils ont des projets concrets sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour montrer leur bonne volonté au niveau des arts et de la culture.

Interrogé sur leur intérêt et

leur volonté à appuyer le développement de la francophonie au Yukon les trois candidats ont émis des réponses différentes.

M. Doug Phillips du Yukon party a été très clair quand à la position de son parti. Pas de favoritisme. Selon lui, les francophones ne représentent qu'une des quelques minorités ethniques du Yukon. En d'autres mots, ils ne méritent aucun traitement de faveur.

Les libéraux reconnaissent la vitalité et l'apport francophone à la communauté Yukonnaise donc, se disent en faveur à respecter leurs besoins et leurs valeurs. Ils se disent à l'écoute et consulteront comme dans tous le reste d'ailleurs.

De leur côté, les Néo-démocrates ont mis en relief leur engagement face à la communauté francophone et disent reconnaître sa contribution au territoire.



## Conduire en hiver, c'est une tout autre affaire

...Tout est différent. Votre véhicule, les routes, la visibilité, les autres conducteurs. Votre attitude aussi devrait être différente.

Le ministère des Services aux agglomérations et du Transport vous recommande fortement de bien vous préparer afin de pouvoir faire face aux pires surprises de l'hiver.

- Faites faire la mise au point pour l'hiver.
- Vérifiez l'état des tuyaux et des courroies.
- Vérifiez le niveau de tous les liquides.
- Vérifiez l'antigel du radiateur.
- Vérifiez l'état des essuie-glaces.
- Transportez un nécessaire de survie.
- Assurez-vous que tous les phares et tous les feux fonctionnent bien.
- Utilisez des pneus en bonne condition et à la pression demandée.

Avant de démarrer, n'oubliez pas d'attacher votre ceinture et d'allumer vos phares.

# Yukon

Services aux agglomérations et Transport

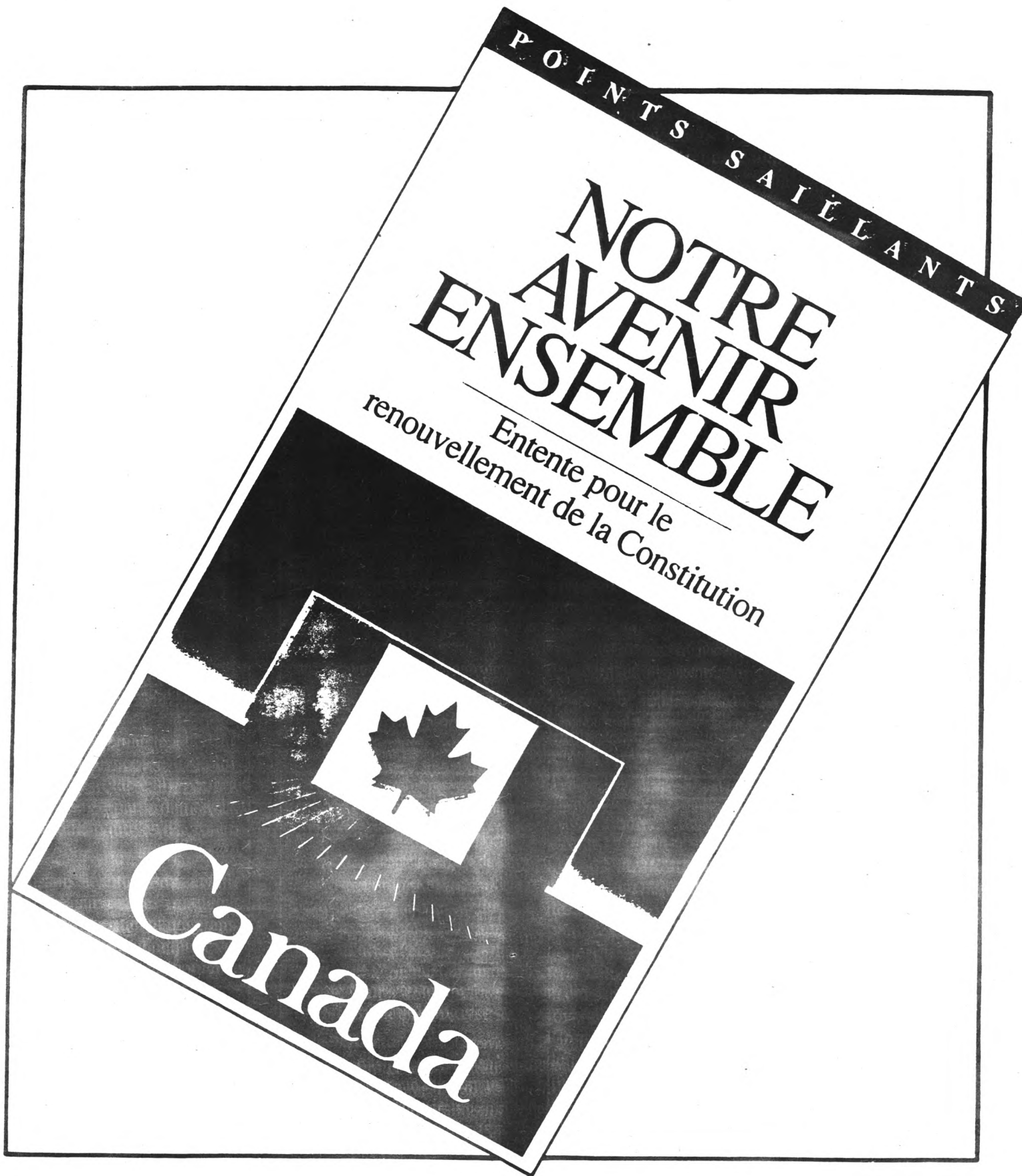
*Bouger, c'est dans ma nature!*

Étudiez la nature grandeur nature.



VIE ACTIVE





Centre d'information sur la constitution  
Bureau 2a-300 rue Main  
Whitehorse, (YUKON) Y1A 2B5  
Tél.: (403) 667-6850 667-6736

Pour recevoir un exemplaire,  
composez le 1-800-561-1188

permettra d'intervenir directement sur les lois fédérales qui ont des incidences directes sur l'avenir de nos communautés.

Encore là, cette disposition n'existe pas à l'heure actuelle dans la constitution du Canada.

Pour ces raisons et parce que nous avons toujours œuvré au maintien de l'unité nationale, nous croyons important que les communautés francophones et acadienne disent oui le 26 octobre 1992.



# Un million de fois oui

à l'entente constitutionnelle de Charlottetown



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNE  
DU CANADA


Pour de plus amples informations sur les gains constitutionnels des communautés francophones et acadienne dans l'entente de Charlottetown et pour obtenir gratuitement une brochure explicative (par la poste ou par télécopieur), composez sans frais partout au Canada le numéro

**1-800-267-1229**

Cette annonce a été retenue et payée par Marc Godbout, Agent officiel du Comité du Oui de la F.C.F.A. du Canada.

## Pour la francophonie canadienne

*c'est oui!*

 entente constitutionnelle signée à Charlottetown le 28 août 1992 représente un document qui comporte des gains importants pour **le million** de personnes qui forment les communautés francophones et acadienne du pays. Ces gains se retrouvent à deux niveaux:

d'abord dans la **clause Canada** avec la reconnaissance de la **dualité linguistique** comme une des caractéristiques fondamentales du pays. En effet, on peut y lire que *« toute interprétation de la Constitution du Canada, notamment de la Charte canadienne des droits et libertés, doit concorder avec l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays »*. En d'autres termes, on y reconnaît officiellement l'existence de nos communautés en plus de donner à l'ensemble de la population canadienne et aux gouvernements du pays la responsabilité de voir à ce que nos communautés puissent progresser et croître dans l'avenir.

Il s'agit là d'une protection constitutionnelle qui n'existe pas à l'heure actuelle dans la constitution du Canada;

Le **Sénat** réformé permettra également à nos communautés de bénéficier d'un nouvel outil constitutionnel. En effet, on accordera aux membres francophones du Sénat, ce qui inclut les nôtres, un **droit de veto sur toutes les questions relatives à la langue et à la culture francophones**. Il s'agit encore là d'un gain important qui nous

◆ **Entrevue avec Ron Janusaitis**

**«L'important c'est d'être capable de parler et de garder la communication»**

Cécile Girard

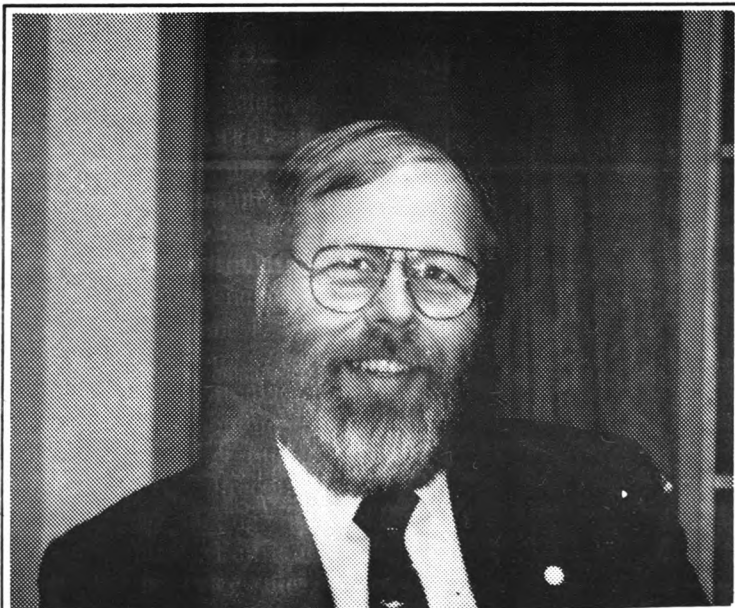
Plusieurs postes-clefs, susceptibles d'influencer le développement de la communauté francophone, ont changé de détenteurs au cours des derniers mois. Ron Janusaitis est le nouveau surintendant pour les écoles de la zone 1.

Cette zone compte 7 écoles dont l'école française. M. Janusaitis aura comme responsabilités: les budgets; l'évaluation des directions et corps professoraux de concert avec les Conseils; l'attribution du personnel. À ce sujet, il souligne l'augmentation du personnel à l'école Émilie-Tremblay. M. Janusaitis fait aussi remarquer que les portatives qui ont fait l'objet d'un éditorial dans le numéro de septembre de L'Aurore boréale sont arrivées et installées.

Le regard franc et le rire au bout des lèvres, Ron Janusaitis a une personnalité chaleureuse.

Arrivé au Yukon il y a 8 ans, il a d'abord assumé l'emploi de directeur-adjoint pour le niveau secondaire de ce qui était à l'époque le programme École Émilie-Tremblay. Il y demeurera quatre ans. Par la suite, il deviendra directeur de l'école Porter Creek Junior High. Équipé d'une solide expérience - treize ans - dans le domaine de l'administration, il possède aussi une bonne connaissance de la communauté francophone pour s'y être impliqué comme bénévole lors de son arrivée. Ron Janusaitis est l'homme de la conciliation. « On peut parfois ne pas être d'accord, mais l'important c'est d'être capable de parler et de garder la communication » déclare-t-il avec un sourire. « Il n'y a pas une situation qui ne puisse s'améliorer si on a un bon sens de l'humour et de la patience » poursuit-il.

Comptant sur un capital bien établi de bonnes relations avec les directions et les professeurs, de même qu'avec les Conseils



M. Ron Janusaitis

et les parents, Ron Janusaitis envisage l'année qui vient avec confiance. Le défi du nouveau surintendant est simple: il a l'intention d'être « visible » et

accessible dans l'exercice de ses fonctions tout en croyant fermement que les écoles sont maîtresses chez elle.

**SUMMIT AIR CHARTERS LTD.**

**AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AERIEN**

n°921088 au rôle  
Dossier n° M4205/S200-4-3

Summit Air Charters Ltd. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Whitehorse (Territoire du Yukon) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, et C.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 16 novembre 1992. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres par poste certifiée ou par messenger, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à G. Rodgers 953-9486 ou N. Hay au (819) 997-6108.

**Canada**

**Superviseur(e)**

**Centre d'emploi du Canada pour étudiants**

De février à août 1993 (approximativement)  
29 562 \$ par année (plus prime d'éloignement)  
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada  
Whitehorse (Yukon)

Si votre intérêt est stimulé par la perspective d'occuper un poste dynamique et plein de défis vous permettant d'acquérir de l'expérience en supervision, en relations communautaires, en services d'emploi et en direction de bureau, alors les fonctions de superviseur(e) de Centre d'emploi du Canada pour étudiants vous conviendront à merveille. À ce titre, il s'agira d'établir et d'administrer les activités et procédures d'un Centre d'emploi du Canada pour étudiants.

Les candidat(e)s doivent réussir l'Examen de sélection d'agent(e) au niveau d'entrée (SANE) de la fonction publique. Les personnes satisfaisant aux exigences de base du poste recevront une lettre les invitant à se présenter à cet examen écrit.

Pour postuler, il faut être titulaire d'un diplôme décerné par une université reconnue ou avoir terminé avec succès un autre programme de niveau postsecondaire d'une durée de 2 400 heures. La préférence sera accordée aux diplômé(e)s des quatre dernières années (1989, 1990, 1991, 1992). Le diplôme obtenu ainsi que l'année d'obtention DOIVENT être clairement mentionnés dans l'offre de service ou le curriculum vitae.

Vous devez être en mesure de prouver par votre cheminement professionnel ou vos études pratiques que vous possédez une expérience dans la conception et l'exécution d'un plan de marketing ou promotionnel, ainsi que dans le travail administratif faisant intervenir des contacts avec le public. Ces renseignements DOIVENT figurer clairement dans votre offre de service ou curriculum vitae.

Il se peut que la préférence soit accordée aux candidat(e)s possédant une expérience en supervision. La maîtrise de la langue anglaise est essentielle.

Une vérification approfondie de fiabilité sera exigée avant la nomination.

On s'attend à ce qu'un poste soit à combler à Whitehorse. Il se peut que la préférence soit accordée aux résidentes et résidents locaux.

Nota: Le statut de « résident(e) local(e) » sera déterminé par l'adresse du domicile permanent figurant dans l'offre de service (CFP 3181) ou le curriculum vitae. Les candidat(e)s assumeront tous les coûts relatifs aux entrevues et au logement.

Les demandes DOIVENT parvenir à la Commission de la fonction publique au plus tard le 30 octobre 1992. Vous ne recevrez aucun accusé de réception, mais serez informé(e) des résultats du processus de sélection une fois celui-ci terminé.

On peut se procurer une formule de demande dans un Centre d'emploi du Canada ou à la Commission de la fonction publique.

Faites parvenir votre offre de service (CFP 3181) ou curriculum vitae à la Commission de la fonction publique du Canada, 4114, 4<sup>e</sup> Avenue, bureau 200, Whitehorse (Yukon) Y1A 4N7. Veuillez mentionner le numéro de référence S-92-71-0034-1 (W9f) dans le coin supérieur droit de votre demande.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

This information is available in English.

**RÉFÉRENDUM 92**

Absent le jour du référendum? Vous pouvez voter à l'avance dans un bureau spécial de scrutin , les 22 et 23 octobre, de midi à 20 h. L'adresse est sur votre avis de recensement.



◆ **Compte rendu**

# «Je ne crois pas en la confrontation» **Maurice Albert**

Cécile Girard

L'Assemblée annuelle des parents du Conseil scolaire de l'École Émilie-Tremblay n'a pas apporté de grandes surprises.

Le président du Conseil scolaire, M. Maurice Albert a brossé un tableau clair du travail effectué par le conseil en présence d'une vingtaine de parents. Les questions du financement et des locaux ont été au cœur des préoccupations du Conseil au cours de la dernière année. Ayant pu se procurer le texte des fameuses ententes bilatérales -entente de financement entre le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral- les gens du Conseil ont a nouveau constaté qu'une formule de financement s'avérait nécessaire pour l'école française. Les ententes devraient assurer que l'École Émilie-Tremblay puisse offrir la même qualité d'éducation que celle offerte dans les écoles anglaises. Mais comment mesure-t-on la qualité d'éduca-

tion? Maurice Albert a souligné que cette question était encore à l'agenda puisque aucune façon de vérifier n'avait encore été mise de l'avant.

Au chapitre des locaux, les portatives promises par le ministère sont arrivées et ont été installées le 21 septembre.

La question des revendications politiques du Conseil a fait l'objet de discussions. Le président a réitéré sa confiance dans les résultats d'une approche «douce» (Business Approach). «Je ne crois pas dans la confrontation publique et je pense que nous devons essayer tous les moyens avant d'aller dans la presse».

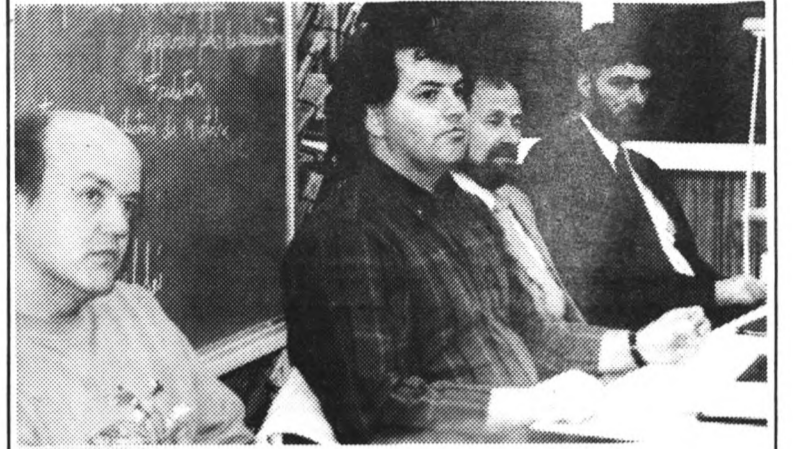
Rino Ouellet estime que la communauté devrait s'entendre sur ses besoins avant d'approcher le ministère d'éducation. L'école doit être vue comme un projet de société et la communauté francophone devrait déterminer elle-même ses besoins après en avoir longtemps parlé. Il préconise aussi une approche constructive et non "confrontationnelle".

Serge Langlois a interrogé l'assemblée à savoir si on s'entendait sur le principe d'une école ou d'un centre communautaire.

D'autre part, l'assemblée a appris que la Commission nationale de parents francophones à force de lobbying avait fait débloquer des fonds pour aider à la mise en place de la gestion scolaire. Malheureusement, le Yukon ne pourra bénéficier de cette manne, puisque théoriquement la gestion scolaire est chose faite chez nous! M. Albert a déclaré qu'il continuerait à faire des pressions sur l'organisme nationale afin que le Yukon ait sa part.

Le trésorier Marcel La Flamme a expliqué à l'assemblée de parents que les argentés versés au Conseil -et ce depuis sa formation- avait été mis en banque afin de servir à établir une fondation pour l'éducation en français au Yukon.

Le prochain conseil scolaire qui sera élu le 19 octobre aura pour mandat d'établir un plan stratégique en accord avec les parents.



Laval Harvey, Maurice Albert, Gilles Bédard, (directeur de l'É.É.-T.) et Marcel LaFlamme

◆ **Débat référendaire québécois**

## Pour les personnes âgées, une seule unanimité

**MONTREAL (APF):** Qu'importe dans quel camp elles se retrouvent, les personnes âgées s'entendent pour relever le manque d'information qui entoure le référendum du 26 octobre.

«Sans connaître la différence entre le Oui et le Non, elles vont aller voter» croit Denise Alarie, présidente du Comité des résidents du Centre d'accueil Eloria Lepage, situé dans l'est de Montréal. S'informant comme ils peuvent, surtout par le biais de la télévision, les aînés déplorent que les textes juridiques de l'entente n'aient pas été rendus publics. Ce qui en général rejoint les préoccupations de la population québécoise.

Quoiqu'il en soit, même s'ils

considèrent manquer d'informations adéquates, les gens du troisième âge se présenteront aux urnes le 26 octobre prochain. Les personnes âgées ont davantage l'intention de rejeter l'option souverainiste, que d'appuyer l'entente de Charlottetown.

Entre elles, les personnes âgées ne parlent que très peu de constitution. Mais une fois la discussion enclenchée, les aînés en ont long à dire. À preuve, cette discussion pour le moins mouvementée à la Résidence Maison-Neuve dans le quartier Hochelaga, dans le sud-est de Montréal. «Le NON c'est une porte ouverte à la souveraineté», tranche Marguerite Girard, une charmante dame aux yeux vifs qui ne fait pas ses 95 ans. Et

une autre, de rajouter: «Et qu'est-ce qu'on y gagnerait?» à l'autre bout de la table un indécis, Dollard Lachapelle, 92 ans, demande à ses interlocutrices: «En disant oui, qu'est-ce qu'on gagne de plus?»

«Le Québec a beaucoup plus que les autres provinces, entre autres en matière de culture. Et sur la question des autochtones, il a beaucoup plus de marge de manoeuvre» s'empresse de souligner Mme Lachapelle, 64 ans.

De toute façon, croit Ephrem Bouchard, 88 ans, «Qui prend pays, adopte ce qui s'ensuit». Il est toujours préférable, selon lui, de dire oui plutôt que de donner un «chèque en blanc» aux séparatistes qui pourraient profiter d'un vote majoritaire.



### Avis aux personnes qui ont des caches de combustible

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 11 du Règlement sur l'utilisation des terres territoriales, toute personne qui installe une cache de combustible dont la capacité est supérieure à 400 litres (88 gallons), mais inférieure à 4 000 litres (880 gallons) doit en aviser par écrit l'ingénieur (Utilisation des terres) des Affaires du Nord et lui donner les détails au sujet de la cache, y compris la quantité et le genre de combustible, le nombre de réservoirs et leur taille, la méthode d'entreposage et la date prévue de l'enlèvement de la cache. En outre, l'emplacement de la cache doit être indiqué clairement sur une carte et les réservoirs doivent porter le nom du propriétaire.

Les personnes qui ont une cache inférieure à 4 000 litres sur les terres publiques doivent en informer les agents de la Division des services de gestion des ressources du district. En vertu du programme de nettoyage des déchets de la Stratégie pour l'environnement arctique, les caches non identifiées peuvent être enlevées.

Les personnes qui ont une cache supérieure à 4 000 litres doivent détenir un permis d'utilisation des terres.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquer avec la section de l'Utilisation des terres du programme des Affaires du Nord, par téléphone au (403) 667-3173 ou par télécopieur au (403) 667-7756, ou avec le bureau de district des Affaires du Nord le plus près.



Indian and Northern  
Affairs Canada

Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Canada

## RÉFÉRENDUM 92

**Absent lors du recensement?**

**Date limite pour l'inscription sur la liste électorale: 19 octobre 1992.**

**Appelez le 1 800 387-2323.**

**Pour les malentendants: 1 800 361-8935**



# AVANT DE DÉCIDER, VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR.

*Le 26 octobre prochain, un événement historique va survenir. Un événement qui va déterminer l'avenir de notre pays. Ce jour-là, les Canadiens se prononceront sur l'accord de Charlottetown.*

*Mais si vous ignorez le contenu de l'accord, comment allez-vous savoir sur quoi voter? Voici quelques points essentiels qu'il faut connaître.*

## VOUS DEVRIEZ SAVOIR

*Jusqu'à ce jour, il y a eu des chevauchements et des recoupements entre certains domaines de compétence relevant des provinces et du fédéral. Pour remédier à cette situation, l'accord de Charlottetown propose d'attribuer aux gouvernements provinciaux de pleins pouvoirs dans plusieurs domaines qui font présentement l'objet de chevauchements. C'est notamment le cas en foresterie, tourisme, logement et récréation.*

*Il y va de l'intérêt à long terme de tous les contribuables que l'on réduise ces chevauchements et ces recoupements. De plus, il faut considérer que le processus de décision sera davantage à la portée des citoyens concernés.*

## VOUS DEVRIEZ SAVOIR

*L'accord de Charlottetown reconnaît que notre pays ne s'en portera que mieux, si nous établissons une union économique plus forte. Comment? Toute simplement en abolissant les barrières commerciales actuelles entre les provinces, et en incitant toutes les provinces à trouver des moyens d'y parvenir ensemble.*

*En réduisant les barrières commerciales, tous les Canadiens auront un meilleur accès aux biens, services et ressources humaines.*

## VOUS DEVRIEZ SAVOIR

*En votant Oui, vous appuierez les principaux objectifs sociaux et économiques prévus dans l'accord de Charlottetown. Ces objectifs sont largement partagés par les Canadiens et seront insérés dans la Constitution. Des objectifs comme les soins de santé universels; des services sociaux et des avantages sociaux plus adéquats; des droits à la négociation collective; une union économique plus forte; ainsi qu'un engagement à protéger l'environnement. Après tout, n'est-ce pas là ce qui nous distingue comme Canadiens?*

*Le 26 octobre approche rapidement. C'est le temps de décider de l'avenir de votre pays. Alors, sachez sur quoi vous allez vous prononcer. Pour le mieux-être de tous les Canadiens.*

**26·OCT**

**OUI/YES**

AUTORISÉ PAR LE COMITÉ YUKON CANADA

**Chronique: C'est la Loi****Mon enfant est parti depuis trois jours!****Marcel LaFlamme****La fugue**

Quels sont les droits des parents lorsqu'un de leurs enfants se sauve du foyer?

Monsieur et Madame LaFleur de Faro ont consulté dernièrement à ce sujet. Leur jeune fille de 14 ans, Marie, a quitté le foyer familial. Elle les a appelés de Vancouver pour leur dire que tout allait bien et qu'elle n'avait aucune intention de revenir à Faro.

Premièrement, j'ai appris aux parents, qu'aucune loi n'oblige un adolescent à rester

à la maison! Ils en ont été très surpris. Cette situation était peut-être traitée différemment dans le passé ou dans d'autres endroits, mais ici au Yukon, il n'y a aucune loi qui oblige Marie à demeurer au foyer. Ceci veut dire en fait que la Gendarmerie royale du Canada ne ramènera pas Marie à Faro. La police refusera de s'impliquer tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une violation quelconque de la loi.

Mais il y a cependant d'autres facettes du système judiciaire auxquelles les parents de Marie peuvent recourir, dé-

pendant des circonstances particulières entourant la fugue.

**Le droit des parents envers un jeune adolescent**

Si votre enfant est poursuivi pour un crime tel que par exemple un vol à l'étalage, la police doit vous en aviser et elle doit vous indiquer quand votre enfant comparaitra devant le tribunal de la jeunesse. Toutefois les parents n'ont pas à être avisés si l'enfant a contrevenu à une loi territoriale comme *Liquor Act*.

Si votre enfant visite un travailleur social et que le tra-

vailleur social estime que ce jeune bénéficierait de la protection des Affaires sociales, vous serez avisés de l'enquête.

Vous avez un droit de recours si un adulte (non-parent) utilise la force et les menaces pour empêcher un enfant de retourner chez lui. Mais ceci ne s'applique pas dans le cas d'un adolescent qui demeure volontairement chez un autre adolescent avec la permission des parents de ce dernier.

Toute personne ayant des relations sexuelles avec un enfant de moins de douze ans commet un crime. Il n'est pas question de consentement ou non. Ainsi un jeune garçon de treize ans qui aurait des relations sexuelles avec une jeune fille de 11 ans, commettrait un crime. De plus, si un enfant de douze ans et plus -mais moins de quatorze ans- a des relations sexuelles, cette activité sera considérée comme un crime si l'autre partie est plus âgée que lui de deux ans.

Dans ce cas, les parents pourront porter plainte à la police qui de son côté portera

des actes d'accusation criminels.

C'est un crime pour un adulte d'avoir des relations sexuelles avec un adolescent entre quatorze et dix-huit ans surtout si l'adulte a une relation de confiance ou de dépendance envers l'adolescent (professeur, prêtre, médecin). Dans ce cas les parents ainsi que toute personne ayant connaissance de ces faits peuvent porter plainte.

En conclusion les responsabilités des parents sont celles qui regardent la nourriture, le logement et les vêtements jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Si un parent refuse de subvenir à ces besoins, comme par exemple s'il force un enfant hors du foyer, l'enfant peut le poursuivre pour pension alimentaire.

Toutefois si un enfant part librement de la maison sans y être forcé, il serait fort improbable qu'un juge accepte la requête de ce dernier pour une pension alimentaire. La réponse serait différente si l'enfant démontre qu'il était victime de mauvais traitement.

**PENSEZ À DEMAIN...****LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA**

Depuis 46 ans, des millions de Canadiens comme vous comptent sur les Obligations d'épargne du Canada pour bâtir leur avenir. Cette année encore, il s'agit d'un des meilleurs moyens de faire fructifier votre argent. Vous pouvez acheter vos nouvelles obligations à leur valeur nominale à votre institution financière du lundi 19 octobre au lundi 2 novembre et dater votre paiement du 2 novembre. Vous n'avez donc pas à payer vos obligations avant qu'elles ne commencent à rapporter de l'intérêt le 1<sup>er</sup> novembre.



**Sûres** : les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. Elles ne perdent jamais de valeur.

**Encaissables en tout temps** : les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; vous avez donc toujours accès à votre argent.

**Taux de rendement concurrentiel** : les Obligations d'épargne du Canada offrent un taux de rendement concurrentiel, surtout si l'on considère qu'elles sont encaissables en tout temps. Le taux de rendement et la limite d'achat de cette année seront annoncés à la mi-octobre. Vous pourrez obtenir des renseignements détaillés partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.

**Ne tardez pas!** N'oubliez pas que la date limite pour acheter vos nouvelles obligations à leur valeur nominale est le 2 novembre. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.

**Achetez-les du 19 octobre au 2 novembre.**

Canada

**Marcel La Flamme**  
avocat/notaire

107, rue Jarvis  
Whitehorse (YUKON)  
Y1A 2J7

Téléphone: (403) 668-4402  
Télécopieur: (403) 668-5743

**Du nouveau en ville**

*Marcel LaFlamme est heureux d'annoncer la venue de*

*Madame Lynn MacDiarmid*  
au Law Office.

*Mme MacDiarmid est bilingue*  
et se spécialise  
dans les questions matrimoniales.

**AVON**

*Sylvie Paquin*  
Votre représentante  
tél.: 668-7278

Gérante régionale: Mary Bazzaza 668-4443  
Montréal • Paris • New-York • Londres • Tokyo



## Chronique: Si le nord... Au vieux Fort Nelson, 1945

En cette année jubilaire de la Route de l'Alaska, et pour l'agrément des lecteurs de l'Aurore boréale, le père Jean-Paul Tanguay évoque les souvenirs de sa propre découverte du Yukon dans les années '45.

En 1945, il se remet d'une mauvaise blessure à la jambe. Il est envoyé à Fort Nelson.

Le jeune père Tanguay quitte Edmonton pour Fort Nelson après cinq mois de convalescence. Il avoue avoir des sentiments mêlés... mais ce sont les ordres de l'évêque et il s'y conforme. «Entre les deux endroits mon cœur balançait», confie-t-il avec un sourire.

Fort Nelson est l'un des vieux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'agglomération est située au confluent de trois rivières. C'est un endroit facile d'accès. «Les gens pouvaient venir de partout» explique le père Tanguay.

Une compagnie de l'armée américaine y est encore cantonnée. «La population était très colorée», se souvient Jean-Paul Tanguay. «Il y avait un vieil Anglais, survivant de la guerre de 14, quelques vieux trappeurs, des autochtones, un métis dont la mère était autochtone et le père un écossais, gérant de la Compagnie et

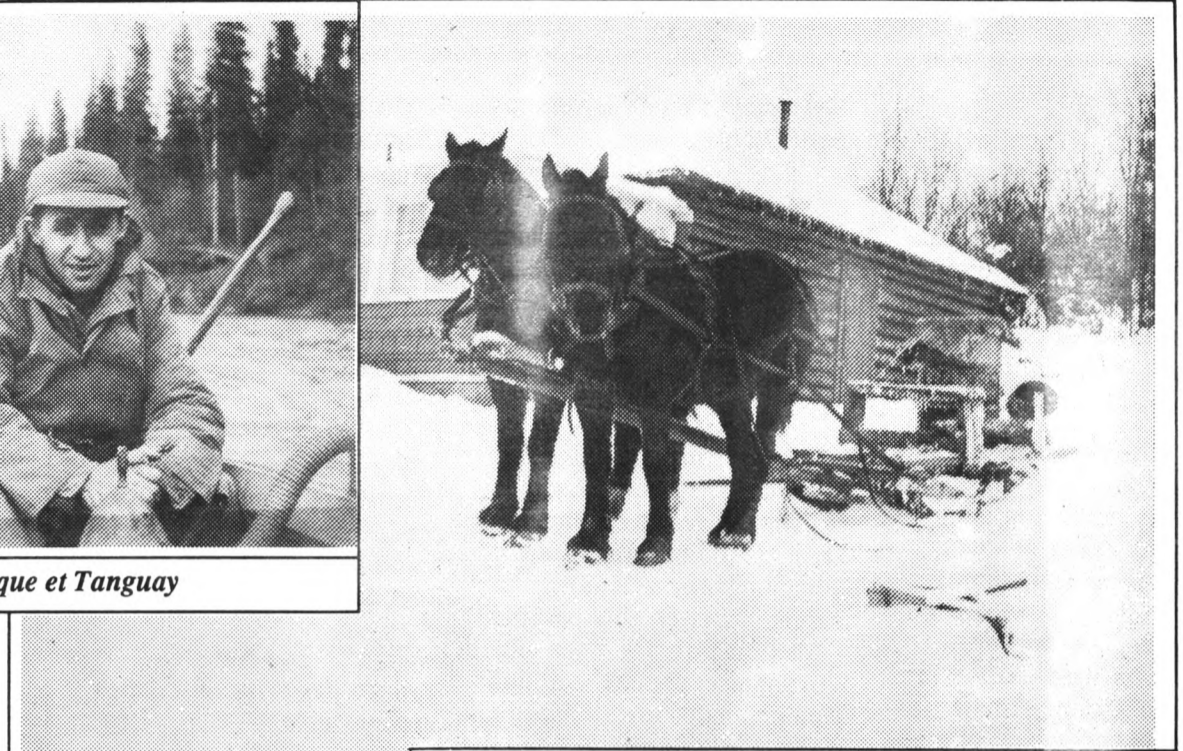


Les pères Levaque et Tanguay

un agent de la police de la Colombie-Britannique faisant office de garde-chasse». De petites maisons de bois rond, une école de jour, deux magasins et une petite église caractérisaient alors l'allure physique du village.

Le père Tanguay raconte que la première institutrice de l'endroit était "une Canadienne portant le nom de Mme Beauchamp".

L'une des grandes qualités de l'endroit était que le jardinage y était facile. «À Fort Nelson les jardins étaient très beaux, en partie à cause d'un climat favorable. Nous faisons de beaux jardins, ça poussait



La livraison d'eau

bien!» une photo de tomates cultivées à l'extérieur en atteste.

Une partie de la mission du père Tanguay était d'apprendre la langue esclave alors en usage chez les autochtones de Fort Nelson. Il l'apprendra avec les gens de la place et aujourd'hui encore il peut converser en esclave même si les occasions se font plus rares.



Le magasin de la Compagnie

### La FCFA en tournée au Québec dans le comité du OUI

Ottawa (APF): Traînant de l'arrière dans les sondages, le Comité du OUI du Québec compte sur les francophones hors Québec pour convaincre les Québécois de voter en faveur de l'entente de Charlottetown.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a accepté l'invitation du Comité du OUI d'entreprendre une tournée au Québec. La tournée a débuté le 13 octobre et se terminera le 17 octobre prochain.

Le président de la FCFA, Raymond Bisson, ainsi que le directeur des communications, Sylvio Morin, visiteront les villes de Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Saint-Georges-de-Beauce et possiblement, Québec. Les deux représentants de la Fédération participeront aux activités organisées par le Comité du OUI. Les frais de déplacement et de séjour seront comptabilisés dans le budget alloué au camp du OUI en vertu de la loi référendaire québécoise.

«On va aller expliquer pourquoi l'entente est importante pour nos communautés» a indiqué à l'APF le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout, qui ajoute que la Fédération ne s'en va pas au Québec pour supplier à genoux les Québécois de voter en faveur de l'entente de Charlottetown.

Ceci dit, M. Godbout ne cache pas son inquiétude devant les sondages qui placent le NON en tête au Québec. «Si on en arrive avec un NON au Québec et dans certaines provinces, c'est certainement pas à l'avantage de nos communautés».

L'Association canadienne-française de l'Alberta, qui souhaitait entreprendre une telle tournée, avait reçu une réponse négative du Comité du OUI du Québec au début du mois. En fait, Le Comité du OUI avait indiqué aux dirigeants de l'ACFA qu'il ne pourrait pas absorber les dépenses des porte-parole des Franco-Albertains.

### Cours de secourisme en français!



Cours de secourisme de l'ambulance Saint-Jean incluant le R. C. R. et les soins aux enfants et nourrissons en français!

•Weekend  
du 19 au 21 novembre  
frais d'inscription : 65 \$  
Le cours se tiendra au nouveau centre de formation au 34 Tutshi

Information :  
Jean-François  
au 668-3111  
ou 668-2223

### Jeu linguistique

par Jean-Paul Tanguay, O.M.I.

Cette année l'automne est entré en bourrasque. Prudence nous invite à nous couvrir la tête.

- |  |               |
|--|---------------|
| 1-Tout ce qui sert à couvrir la tête                   | A-Casquette   |
| 2-Ce qui sert à couvrir, orner la tête                 | B-Calotte     |
| 3-Coiffure de métal ou plastique pour protéger la tête | C-Attifet     |
| 4-Coiffure avec visière                                | D-Béret       |
| 5-Partie d'un vêtement en forme en forme de bonnet     | E-Capeline    |
| 6-Bonnet de femme, avançant en pointe sur le front     | F-Couvre-chef |
| 7-Coiffure militaire française                         | G-Chapeau     |
| 8-Chapeau de femme à grand bord souple                 | H-Képi        |
| 9-Bonnet rond couvrant le sommet du crâne              | I-Casque      |
| 10-Coiffure de forme variable                          | J-Faluche     |
| 11-Coiffure ronde et plate particulière aux Basques    | K-Capuchon    |
| 12- Béret des étudiants                                | L-Coiffure    |

Résultat: 10-12 bonnes réponses=excellent 7-9 bonnes réponses=bon moins= fouille ton dictionnaire  
Recherche: passe-montagne, barrette, tuque, turban.  
Solutions: page 16

# LES RAPIDES DU CHEVAL BLANC

Bienvenue à une nouvelle famille qui s'est récemment installée à Whitehorse. Claude, Louise et leurs deux enfants. Nous leur souhaitons un hiver doux, et beaucoup de belles journées ensoleillées...



La saison de la chasse aura été fructueuse cette année. Ils sont trop nombreux pour les nommer tous, ceux qui ont eu du succès dans les petits matins brumeux.



Félicitations à Alain Comeau, fonctionnaire au Secrétariat d'État, qui a accepté le poste de directeur régional pour la Colombie-Britannique et le Yukon à la Cour canadienne de l'impôt. Cette cour fournit un tribunal indépendant pour régler les différends entre les contribuables et le ministère du Revenu fédéral.



Ils sont de retour! Danièle et Roch ont bravé les intempéries les plus graves et fait la route Québec-Whitehorse en un temps record. Ils peuvent maintenant recevoir le titre de

*Sourdough*, même s'ils n'ont pas passé 20 hivers ici!



Félicitations à Normand Dion et Lyne Tanguay à l'occasion de la naissance de leur beau garçon, Gaston Frédéric.



Les aurores boréales qui valsaient dans le ciel, le soir de la danse au centre communautaire d'Annie Lake, étaient commanditées par le journal du même nom, et non pas par l'Association franco-yukonnaise comme certains l'ont prétendu.

Un lecteur québécois de l'Aurore aimerait entretenir de la correspondance avec des Yukonnais et Yukonnaises. Claude Lasalle

Sanmaur, rue principale  
C.P. 107  
P.Q.  
GOX 3R0



Félicitations à Mark, Marcelle et Emma qui ont récemment emménagé dans leur nouvelle demeure située à Robinson.



Il y a des revues françaises au *Newsstand!*

40 %

**Ne manquez pas la vente de 40% de rabais sur une sélection de livres français, qui débutera le 22 octobre chez Mac'S Fireweed.**

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

**Vente de succession :**  
Grosse camionnette, modèle Cheyenne 1500, 1989, boîte manuelle, radio BP, en bon état, protégée-cabine, de couleur or; 8 000 \$. Appeler Yvonne Larsen au service des Terres, revenus et fiducie, Affaires indiennes et inuit, au numéro 667-3316.

**Canada**

## Petites annonces

Viande de sanglier et de bison à vendre.

Donna: 668-2030

Tony Penikett, premier ministre du Yukon, Flo LeBlanc-Hutchinson, présidente de l'Association franco-yukonnaise, Lee Kirkpatrick, conseillère législative bilingue seront sur place pour donner de l'information sur les implications du OUI.

D'autre part le 23 octobre prochain, un Café-rencontre qui promet d'être intéressant aura lieu à la Salle communautaire.

### Offre d'emploi Chargée de projet en alphabétisation (temps partiel)

**Tâches:** Sensibilisation, recrutement, encadrement des ressources humaines, développement, coordination. Une excellente capacité d'organisation ainsi qu'une bonne connaissance du milieu francophone du Yukon sont essentielles.

**Date limite:** mercredi le 28 octobre.

Salaire à discuter. Personne contact: Luc Laferté

Alpha Yukon  
Association franco-yukonnaise  
C.P. 5205, 302 STrickland  
Whitehorse (YUKON)  
Y1A 4Z1  
Tél.: 668-2663  
Télécopieur: 668-3511

## Le voyageur

Le voyageur est à la recherche d'un(e) journaliste

Faire parvenir son curriculum vitae et cinq à six textes récents (Reportages, interviews, etc...), à

La direction du journal  
a/s André Grouard  
1314, boulevard Lasalle  
Sudbury (Ontario)  
P3A 1Y8

Abonnez-vous au journal

## L'Aurore boréale

ET RECEVEZ EN PRIME AVEC VOTRE ABONNEMENT D'UN AN, UN BEAU LIVRE DES ÉDITIONS PRISE DE PAROLE;



1. *L'inspecteur Martin*  
Louise Lebel  
récits jeunesse



2. *L'Obomsawin*  
Daniel Poliquin  
roman



3. *Architecture française en Ontario*  
Karen Stoskopf  
Harding  
étude

Faites-nous parvenir 20 \$ et recevez gratuitement un de ces beaux ouvrages des éditions *Prise de Parole*. Il suffit de remplir ce formulaire.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

1 an: 20\$  
L'Aurore boréale  
C.P. 5205 Whitehorse  
Yukon  
Y1A 4Z1

Entourlez votre choix: 1 2 3

Public Works Canada / Travaux publics Canada

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets et services énoncés ci-après, adressées au gestionnaire régional, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, bureau 1000, 9 700 av. Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E2, seront reçues jusqu'à 14 h, à la date limite indiquée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus, téléphone (403) 497-3503.

### Projet

N° 859257- Route de l'Alaska, Colombie-Britannique, entretien de la route, du Km 456 au Km 737.

Date limite: Vendredi 13 novembre 1992.

On peut également se procurer les documents de soumission aux bureaux de Travaux publics Canada situés au 1166, rue Alberni, Vancouver, C.-B.; au bureau 632, Édifice Harry Hays, 220-4e Avenue S-E, Calgary, Alberta; et au 201, Range Road, Whitehorse, Yukon. On peut consulter le dossier de soumission aux bureaux de l'Association des constructeurs routiers de l'Alberta situés à Edmonton, Alberta; à ceux de l'Association des constructeurs routiers de la Colombie-Britannique situés à Richmond, C.-B.; et à ceux de l'Association de la construction du Yukon situés à Whitehorse, Yukon.

Le Ministère ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada